

Question présentée par le député :

M. Patrick Lussi

Date de dépôt : 30 janvier 2013

Question écrite urgente

Les données fiscales des Genevois livrées à Bercy : le Conseil d'Etat à la solde de l'Etat français ?

Comme tout un chacun le sait, de nombreux collaborateurs français domiciliés en France travaillent pour l'administration cantonale, y compris au sein de l'administration fiscale. Leur embauche résonne comme l'aveu que, à Genève, l'instruction et les formations prodiguées ne répondent ni aux besoins de l'économie, ni même à ceux de l'administration cantonale.

Outre l'emploi de collaborateurs qui ne résident même pas à Genève, l'administration cantonale recourt massivement à la sous-traitance, au risque que des données sensibles s'égarerent aux quatre coins du monde.

La direction générale des systèmes d'information (DGSi), rattachée au département de la sécurité (DS) s'illustre en matière de recours à des prestataires extérieurs. En 2009 déjà, la Cour des comptes relevait que « les prestations de l'Etat en matière de systèmes d'information font intervenir environ 702 équivalents temps plein, dont 161 auprès des départements utilisateurs des prestations et 541 auprès du centre des technologies de l'information (dont 211 équivalents temps plein « externes » en contrats de location de services) ». La Cour soulignait l'absence de maîtrise dans la gestion du portefeuille de projets du CTI avec pour conséquence l'obligation de devoir recourir à des prestataires de services extérieurs pour des tâches pérennes.

Au lieu de prendre en considération les recommandations de la Cour des comptes, la DGSi ne s'éloigne en rien des pratiques scandaleuses du CTI. En effet, comme le révèle *Le Matin Dimanche*, une entreprise française a pu accéder aux données non anonymisées des contribuables genevois. D'après l'administration fiscale cantonale (AFC), le sous-traitant français serait lié à

la DGSI, alors que selon d'autres personnes ce sous-traitant travaillerait directement pour l'AFC.

D'après certaines sources, l'entreprise en question travaillerait également pour le Ministère français des finances. Dans un contexte international tendu, où divers Etats étrangers ne rêvent que d'accéder aux données fiscales des contribuables domiciliés en Suisse, le Conseil d'Etat a servi sur un plateau d'argent les données dont le fisc français rêvait depuis bien longtemps.

Alors que la levée du secret fiscal en faveur de la Cour des comptes à des fins de contrôle de la légalité, de la régularité comptable ou encore de la légalité et de la gestion de certaines aides sociales qui échappent actuellement à son examen semble susciter l'opposition des partis représentés au Conseil d'Etat, ce même Conseil d'Etat par le biais de son administration porte sévèrement atteinte au secret fiscal des contribuables en les rendant disponibles à un Etat étranger.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Le Conseil d'Etat est-il en mesure de fournir la liste exhaustive des sociétés étrangères ayant accès aux données des contribuables genevois ?***
- 2) *Selon quels critères des employés de sociétés extérieures à l'administration viennent travailler dans ses locaux et ont accès aux données sensibles ?***
- 3) *Comment le Conseil d'Etat entend-il garantir à l'avenir le secret fiscal des contribuables genevois ?***
- 4) *Pourquoi l'administration cantonale n'a-t-elle pas tiré les leçons de l'audit de la Cour des comptes du 30 juin 2009 ?***